

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1903)
Heft: 4

Artikel: Convocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241226>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

obligatoires pour les jeunes gens qui n'ont pas fait preuve de connaissances suffisantes lors de l'examen préalable. Il y a lieu de voir si ce mode de faire n'offre pas certains inconvénients. Enfin on a demandé que les examens de recrues eussent lieu plus tôt, entre 15 et 16 ans.

MM. *Reymann et Durand* pensent que les examens de recrues doivent être maintenus, car ils obligent les jeunes gens à travailler.

M. *Charvoz* est partisan de la suppression des cours préparatoires qui lui paraissent inutiles. Il trouve l'examen fédéral trop difficile : les questions de calcul oral, d'instruction civique, de géographie, d'histoire sont parfois très embarrassantes.

M. *le Président* fait observer que les cours de recrues ont été établis à Genève à la suite d'une baisse dans le rang intercantonal. Depuis lors nous avons regagné notre place. Ces cours existent dans d'autres cantons sous le nom de *Cours complémentaires*.

M. *Mégar*d rappelle qu'il est d'usage de nommer à cette époque la commission de la soirée.

M. *Lagotala* propose qu'elle soit composée de 3 dames et 4 messieurs.

Sont désignés à l'unanimité :

M^{lles} *Vidonne, Métral et Dentand*. MM. *Mégar*d, *Léon Favre*, *Martin et Ludwig*.

Séance levée à 4 h. 30

Le Bulletinier : GROSGURIN, LOUIS.

(D'après les notes de M. Jean SIMONET.)

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 5 novembre 1903, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Communications du Comité.
- 2° M. *Lagotala*. Les examens de recrues : question mise à l'étude pour le congrès de Neuchâtel.
- 3° Propositions individuelles.

N. B. — La bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2.
